



Québec, le 28 avril 2014

M. Justin Trudeau  
Chef de l'Opposition libérale  
Chambre des Communes  
Ottawa, (Ontario) K1A 0A6

Objet : Bill C-560 présenté par M. Vellacott

Cher Monsieur Trudeau,

Je suis la présidente fondatrice de l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec depuis 1999.

L'organisme a deux paliers, celui de l'entraide et faire modifier la Loi sur le divorce. Je vous inclus à cet effet la présentation de notre organisme ci-joint.

Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que tous les membres de l'ANCQ aimeraient obtenir votre regard sur le Bill C-560. Cette présomption de garde partagée lors d'une rupture, éviterait, ne serait-ce qu'un seul drame, à travers tout le Canada, vous auriez bien fait vos devoirs.

Lorsqu'il y a une rupture, automatiquement les enfants sont accordés à la maman. Ensuite, si le papa veut manifester ses droits parentaux, il doit avoir recours aux procureurs.

10,009 rue Meredith, Québec, G2B 2K2  
Téléphone sans frais : 1,877-847-3176  
Télécopieur : 418, 847-5381

Site web: <http://www.ancq.qc.ca>  
Courriel: [ancq1999@videoetron.ca](mailto:ancq1999@videoetron.ca)

En ayant, dès une rupture, la certitude que les enfants sont aux deux parents et que ces derniers conserveront leurs deux parents peut importe, si eux ne peuvent plus s'entendre, c'est ce qui rend le Bill C-560 si extraordinaire.

Permettre aux enfants de garder la relation avec les deux parents même s'il y a dissociation de leur relation intime.

Trop d'enfants ne voient plus leur père après une rupture. Au Québec, un procès pour un divorce, il faut prévoir entre 2 à 4 ans. Déjà, les enfants ne veulent plus de leur père puisqu'il a été trop souvent éloigné ou absent parce que la cause n'est pas réglée. Il peut y avoir quelques exceptions si un papa ou une maman ne peuvent rencontrer leurs obligations pour des raisons particulières, il y aura toujours lieu de demander à un juge de trancher.

Pouvons-nous espérer, Monsieur Trudeau, pour nos enfants un meilleur avenir en leur permettant de conserver leurs deux parents après un cafouillage sentimental de ceux-ci?

Puis-je compter sur votre cœur de père pour comprendre l'utilité de ce Bill-560.

Au nom de tous mes membres, j'intercède auprès de vous, la continuité positive de votre parti, puisque lors du dépôt en première lecture du Bill C-560, Madame Folco ainsi que son Chef Monsieur Ignacief, était présente et accordaient tout son soutien à ce Bill.

Je vous inclus le document que j'avais préparé à l'époque à M. Blaney, maintenant Ministre, et que j'ai remis au Ministre de la Justice cette année.

Je vous inclus également la photo qui témoigne de ma présence lors de cette première lecture.

Nous souhaitons votre accord, dans ce projet de loi.

Veillez accepter, Monsieur Trudeau, l'expression de mes sentiments distingués à votre endroit.

Lise Bilodeau

Présidente fondatrice.

Pj : Présentation de l'ANCO

10,009 rue Meredith, Québec, G2B 2K2

Téléphone sans frais : 1,877-847-3176

Télécopieur : 418, 847-5381

Site web: <http://www.ancq.qc.ca>

Courriel: [ancq1999@videotron.ca](mailto:ancq1999@videotron.ca)